

Conditions Générales de Vente

1 Généralités - tous services

1.1 Présentation

e-good est un Groupement d'Intérêt Économique (G.I.E.) (composé de plusieurs sociétés), nommé ici G.I.E. e-good ou e-good, immatriculé au registre du commerce de Gap sous le numéro SIRET 534 888 730 000 15, dont le siège social est établi au 13 rue de Chabrière 05000 GAP en France.

1.2 Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après (les « C.G.V. ») détaillent les droits et obligations du G.I.E. e-good et de son client dans le cadre de la vente de toutes prestations émanant du G.I.E. e-good.

1.3 Acceptation, participation

Toute prestation accomplie par le G.I.E. e-good, la signature d'un devis, contrat ou convention par papier ou son acceptation par voie électronique (courriel) ou par formulaire en ligne sur l'un des sites appartenant au G.I.E. e-good, ou le paiement d'une prestation entre le G.I.E. e-good et le client impliquent l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente, appelée ici acceptation d'achat. e-good est représenté par ses divers sites Internet accessibles aux adresses suivantes (noms de domaine) : e-good.fr, e-good.tel, e-good.la, formation.voyage. Tous les sous-domaines à ces domaines pré-cités appartiennent également à e-good et représentent aussi les différentes offres d'e-good.

1.4 Domaines d'activités

e-good propose des services dans plusieurs domaines d'activités qui sont : la formation professionnelle et continue dans divers domaines dépendant des formateurs prestataires d'e-good ; les études, de l'audit, du conseil opérationnel et l'accompagnement aux entreprises. e-good peut être amené à réaliser d'autres types de prestations suivant la demande de ses clients. L'ensemble des prestations e-good étant ci-après dénommée « l'Offre de services ».

1.5 Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande ou de la signature du devis. Ils sont libellés en euros et affichés hors taxes et toutes taxes comprises. Le G.I.E. e-good s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande ou de la signature du devis.

1.6 Rabais, ristournes et escompte

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que le G.I.E. e-good serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

1.7 Modalités et délais de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

soit par chèque, à l'ordre de « e-good » ;

soit par virement bancaire ;

soit par carte bancaire vers le compte Paypal du G.I.E. e-good.

Sur simple demande, le G.I.E. e-good fournira à son client les éléments nécessaires (RIB, numéro de compte Paypal, etc.) pour le règlement de ses prestations.

Lors de l'enregistrement de la commande ou de la signature du devis, l'acheteur devra verser un acompte, si celui-ci est demandé, dont le pourcentage sera fixé entre les parties sur le montant global de la prestation, le solde devant être payé à la fin de la prestation.

Le délai de règlement des factures est stipulé sur chaque proposition commerciale, ainsi que sur chaque facture. Le client devra se référer à ces documents afin de connaître les conditions de règlement, qui peuvent être différents pour chaque service, prestation et formation vendus.

1.8 Acompte

En respect de la loi en vigueur, e-good émettra une facture pour chaque acompte versé et encaissé.

1.9 Retard de paiement et pénalités de retard

Le défaut de paiement total ou partiel des prestations effectuées à l'échéance fixée entraînera de plein droit :

l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu ;

une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 Euros (articles L. 441-3 et L. 441-6 du Code de commerce), non soumise à la TVA, par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la facturation.

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, sans qu'un rappel soit nécessaire (Art. L441-6 du Code de commerce). Elle court de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le trente et unième jour suivant la date de l'exécution de la prestation de service.

1.10 Clause résolutoire

Si dans les trente (30) jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente pourra être résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du G.I.E. e-good.

1.11 Facture « électronique » (au format numérique)

Le client accepte de recevoir ses factures au format électronique (sous forme numérique, en fichier pdf). La facture est envoyée par courrier électronique (email), sauf cas majeure (le client ne possédant pas d'email, elle sera envoyée au format papier) ou en accord préalable avec le client. Conformément à la loi, le courrier électronique sera signé électroniquement afin de prouver l'authenticité de son origine et l'intégrité du contenu.

1.12 Droit de rétractation

Sauf acceptation écrite et explicite par le G.I.E. e-good auprès de son client, et selon la loi, le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les fournitures de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du client, avant la fin du délai de rétractation.

Le client a dix (10) jours à partir de l'acceptation d'achat pour exercer son droit de rétractation, soit par téléphone au numéro vert 0 805 690 701, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social du G.I.E. e-good.

1.13 Clause de réserve de propriété

Le G.I.E. e-good conserve la propriété des prestations de services vendues jusqu'au paiement intégral du prix.

En ce qui concerne les codes développés par le G.I.E. e-good (logiciels, internet et autres types de codes), ils restent la propriété complète du G.I.E. e-good et de ses entreprises qui le composent. Le client est cependant lui aussi propriétaire de ses codes, mais ne jouit pas du droit de redistribution gratuite ou contre rémunération. Il a cependant le droit d'apporter ou de faire apporter des modifications à ses codes pour son utilisation personnel uniquement.

À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, le G.I.E. e-good se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations vendues et restées impayées.

1.14 Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de GAP, le siège social de l'entreprise e-good se situant au 13 avenue de Chabrières, 05000 GAP.

1.15 Communication des conditions générales de ventes

Les conditions générales de ventes sont communiquées : soit jointes aux devis, propositions commerciales ou factures, soit par simple demande du client au G.I.E. e-good, soit sur le site Internet du G.I.E. e-good (www.e-good.fr).

2 Formations

2.1 Présentation, préambule et objet

e-good est un organisme de formation professionnelle, enregistré sous le numéro 93.05.00702.05, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État, dont le siège social est établi au 13 rue de Chabrière 05000 GAP (France). e-good développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, des Formations Ouvertes et À Distance (FOAD) et du E-learning.

Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de e-good, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

2.2 Prix

Tout stage ou cycle commencé est dû entier (en cas de prise en charge complète ou partielle par un OPCA, il est tenu au client de financer les jours ou demi-journées d'absence qui ne seraient pas remboursés par les OPCA). Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, sauf si indications dans le devis et le programme de la formation. Les repas sont facturés en sus et imputables sur la participation de l'employeur dans la limite de 5 fois le minimum garanti par jour et par stagiaire (Décret n° 2001-554 du 28/06/2001 - J.O. Du 29/06/2001)

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le client retourne signé à e-good. En cas de prise en charge partielle par votre OPCA, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA du client ne parvient pas à e-good au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client.

2.3 Frais d'inscription

Selon certaines formations, des frais d'inscription peuvent être demandés. Tant que les frais d'inscription n'ont pas été acquittés dans les conditions définies dans ces CGV, e-good se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

2.4 Formations en présentiel

2.4.1 Formations inter-entreprises

2.4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises (Formation qui regroupe des salariés de diverses entreprises dans une même action de formation), longues ou courtes, disponibles au catalogue e-good et réalisées dans un des locaux du G.I.E. e-good ou de ses membres, ou des locaux mis à disposition par ou pour e-good en location ou en prêt.

2.4.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de e-good, selon le paragraphe 1.7 des présentes conditions. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

2.4.1.3 Remplacement d'un participant

e-good offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à dix (10) jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de e-good, pour couvrir les frais de gestion.

2.4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, e-good se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une (1) semaine avant la date prévue et ce, sans aucune indemnité.

2.4.1.5 Ouverture de la session de formation et annulation

La session de formation n'est ouverte que si le nombre de personnes minimum, défini dans les programmes de formation (joints aux devis, contrats ou conventions, ou disponibles sur les catalogues en ligne ou imprimés) et différent en fonction des formations, est atteint.

Si un acompte avait été versé par le client, e-good restituera ce dernier dans un délai de trente (30) jours après l'annulation officielle de la session de formation.

e-good s'engage à informer le client de l'annulation d'une session de formation au plus tard une (1) semaine avant la date de début de la formation.

2.4.2 Formations intra-entreprise

2.4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise (Formation qui regroupe les salariés d'une même entreprise dans une même session, elles peuvent être dispensées dans les locaux de l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise) développées sur mesure et exécutées dans les locaux de e-good, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

2.4.2.2 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par e-good. Sauf disposition contraire dans la proposition e-good, un acompte minimum de 30% du coût total de la formation sera versé par le Client.

2.5 Dispositions communes aux formations

2.5.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation un devis, un contrat ou une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail sont adressés et doivent être établis et signés en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

2.5.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de son OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à e-good. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par e-good au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à e-good au premier jour de la formation, e-good se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

2.5.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre e-good et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

report ou annulation communiqué au moins 20 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.

report ou annulation communiqué moins de 20 jours et au moins 10 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client
report ou annulation communiqué moins de 10 jours et au moins 3 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
report ou annulation communiqué moins de 3 jours ouvrés avant la session : 90% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

2.6 Force majeure

e-good ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur (formateur) de travail, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à e-good, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications (accès Internet xDSL, 4G, etc.) lorsque ces derniers sont nécessaires à la formation, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type pouvant affecter l'organisation de la formation, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de e-good. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

2.7 Limitations de responsabilité du G.I.E. e-good

La responsabilité d'e-good ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) en E-learning et Formation Ouverte et À Distance de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à e-good. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité d'e-good est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité d'e-good est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité d'e-good ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

2.8 Responsabilités du client

Si, pendant les formations, le stagiaire est emmené à travailler à partir de données personnelles, le stagiaire a l'entière responsabilité : d'effectuer en amont une copie de ses données pour éviter toute perte ou modification non souhaitée, de s'assurer de la suppression de toutes données confidentielles et personnelles sur les ordinateurs mis à disposition par e-good ou sur le réseau informatique lors de la formation et sur le lieu de la formation. e-good ne saura être tenu responsable de toute perte ou vol des données du stagiaire en ce sens.

Le client reconnaît, accepte et prend en charge toutes dégradations ou préjudices engendrés par lui-même ou ses stagiaires dans les locaux ou le matériel mis à disposition pour les formations. e-good pourra alors facturer le montant des réparations ou préjudices au Client.

2.9 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par e-good au Client.

e-good s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, membres du G.I.E., partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

2.10 Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur (stagiaire) que :

des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par e-good aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;

la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;

conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à e-good.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. e-good conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Certaines données personnelles sont demandées et requises par les OPCA ou autres organismes de financement et pourront donc leur être transmises afin de pouvoir garantir le financement des formations.

2.11 Propriété intellectuelle

e-good est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par e-good (et ses formateurs) pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de e-good. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord préalable et par écrit de e-good. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les module(s) E-Learning, ainsi que des bases de données de e-good, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et les supports utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules E-Learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée limitée à une année à compter de l'ouverture des clés d'accès.

En tout état de cause, e-good demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

2.12 Communication et droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, le Client accepte d'être cité par e-good comme client de ses offres de services de formations, aux frais de e-good. e-good peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

2.13 Règlement intérieur

Tout stagiaire accepte sans réserves le règlement intérieur (disponible sur le site internet e-good.fr et communiqué avant chaque session de formation aux stagiaires ou à son entreprise) de l'organisme e-good et de la salle dans laquelle se suit la formation.